

2023/05/05A

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2023 - Délibération n° 2023/05/05A

Retire et remplace pour erreur matérielle la délibération n°2023/05/05 visée en date du 31/05/2023.

Objet : SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE D'AFFERMAGE, PASSEE EN PROCEDURE SIMPLIFIEE POUR LE CINEMA INTERCOMMUNAL CLAUDE MILLER A BOURGANEUF

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 23 mai 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier - DAVID Robert – DUBREUIL Raymond– DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – BUSSIÈRE Jean-Claude – DAURY Claudine - ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURRISSÉAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain –LAGRAVE Annick – CLOCHON Bruno – PARAYRE Régis – WAST Christian – BERTELOOT Dominique – HAMONEAU Nicolas – MOREAU Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – LUMY Bernard - AUGUSTYNIAC Jérôme.

Pouvoirs

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène ;
3. M. MALIVERT Jacques donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine ;
6. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUNEYROU Luc ;
7. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Mme DAURY Claudine ;
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry ;

Suppléances : M. Didier VERGNAUD remplace M. Bruno CLONCHON – M. Michel PICOURET Michel donne pouvoir à M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. Marc FERRAND

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	39	47			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
46	1	-			

Vu les articles L. 1411-4, 1411-5, 1411-7, 1411-9 et 2121-24 du CGCT ; les articles 8, R. 3126-9, L.3123-1 à L.3123-11, L.3123-18, R.3123-1 à 5, R.3123-16 à 21, R.3126-11 à 13 du CCP ;

Vu la délibération n°2022/07/06 du Conseil communautaire en date du 12 juillet 2022 « Proposition de nouvelle délégation de service public pour l'exploitation du cinéma intercommunal à compter du 1er janvier 2023 – lancement de la procédure de consultation » ;

Vu la délibération n°2023/11/04 du 29 novembre 2022 approuvant le cahier des charges valant contrat de concession pour l'exploitation du cinéma intercommunal et validant la proposition de la CDSP en attribuant la délégation de service public relative à l'exploitation du service public du cinéma intercommunal à M. Ahmed BENNAAMANE (23-Bourganeuf), pour une durée de 4 années à compter du 1er janvier 2023.

Vu la loi 2021-1109 du 24 août 2021 relative au respect des valeurs de la République ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

Le Conseil communautaire a confié l'exploitation du cinéma intercommunal Claude Miller à M. Ahmed BENAAMANE dans le cadre d'une délégation de service public, pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2023.

Il est proposé de modifier ledit contrat par voie d'avenant pour ajouter la clause sur le respect des valeurs de la république (loi 2021-1109 du 24 août 2021).

Cette clause est une obligation réglementaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve les termes de l'avenant n°1 au contrat de concession sur le modèle du projet annexé à la présente délibération.
- Autorise M. Le Président à signer ledit avenant avec M. Ahmed BENAAMANE .
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

